

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 26 JUIN 2014 A 20 H 15**

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quatorze, le **26 JUIN 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**27 Juin 2014**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

**7<sup>ème</sup> séance 2014.**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,  
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL  
Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,  
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-  
WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET  
Dominique, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN  
Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme  
DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier,  
Conseillers Municipaux.

**Objet** : Article L2122-22 du Code

Général des Collectivités Territoriales :  
décisions prises par le Maire.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. GILET Dominique  
Mme DUPONT Virginie à Mme PANO-WENTZEL Marylène

**N°103/2014**

**Secrétaire de séance** : M. DEMENGE Abel.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des  
Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a  
prises par délégation du Conseil :

- n° 12/2014 portant passation d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) pour la  
fourniture et la pose de résine sur les plages de la piscine municipale au prix de 22  
575 € HT,
- n° 13/2014 attribuant la mission de coordonnateur SPS à la société DEKRA pour la  
réalisation de la nouvelle route des carrières,
- n° 14/2014 portant acceptation d'une sous-traitance pour les travaux de restructuration  
de la station de la Haute Neuveville,
- n° 15/2014 portant passation de 2 MAPA (Marchés à Procédure Adaptée) pour la  
réfection de routes en forêt communale au prix total de 14 971 € HT,
- n° 16/2014 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant  
12 biens.
- 

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,